

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 26 septembre 2022**

**Délibération n° 2022-1236**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Voies lyonnaises - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Valérie Roch

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), Mme Carrier (pouvoir à M. Geourjon), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Corazzol (pouvoir à M. Le Faou), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Girard (pouvoir à M. Quiniou), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier), M. Lungenstrass (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury).

**Conseil du 26 septembre 2022****Délibération n° 2022-1236**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Voies lyonnaises - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Objectifs et enjeux**

La Métropole de Lyon a décidé d'un changement d'échelle dans la création d'infrastructures cyclables lors du vote de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 le 25 janvier 2021, avec la création, notamment, des Voies lyonnaises.

En 2030, 13 lignes pour un total de 355 km d'infrastructure desserviront 49 communes de la Métropole.

D'ici 2026, 3 habitants sur 4 et 3 emplois sur 4 seront situés à moins de 10 minutes à vélo des 12 lignes longues de 250 km qui seront livrées à cette échéance.

Ces infrastructures confortables, sécurisées, lisibles et directes répondent à l'objectif métropolitain de multiplier par 3 d'ici à 2026 le nombre de déplacements à vélo par rapport à 2020.

L'investissement inégalé décidé par le Conseil de la Métropole en faveur des mobilités actives vise à répondre aux usages en croissance constante depuis plus de 10 ans sur le territoire de la Métropole. Il répond également au réchauffement climatique, dont les conséquences ont encore été mesurées cet été et qui impose de décarbonner les mobilités rapidement.

Enfin, les Voies lyonnaises répondent aux enjeux de santé publique de lutte contre la sédentarité et d'amélioration de la qualité de l'air. Ce nouveau réseau concourra au meilleur partage de la ville, le manque d'infrastructures cyclables sécurisées étant, notamment, un frein à la pratique des femmes et des enfants.

**II - Avancement**

Les études de faisabilité sur l'ensemble des 12 lignes du réseau 2026 ont débuté. Elles sont présentées au fur et à mesure de leur achèvement aux communes concernées lors de comités de pilotage. C'est dans ce cadre partagé que sont définis, avec plus de précision, la nature des aménagements pour chaque tronçon.

Ainsi, d'ici cette fin d'année, les concertations préalables devraient avoir été menées sur les sections suivantes :

- ligne 1 de la Doua à Villeurbanne à l'avenue Tony Garnier - Lyon 7ème par la rive gauche du Rhône,
- ligne 2 du quartier de Saint-Clair à Caluire-et-Cuire jusqu'à Saint-Priest, en passant le long des parcs de la Feyssine et de la Tête d'Or, les quartiers de la Part-Dieu et des États-Unis à Lyon, le quartier de Parilly à Vénissieux et le parc de Parilly,
- ligne 3 de Genay d'une part, Quincieux d'autre part, jusqu'à La Mulatière par la rive droite de la Saône,

desservant les Communes de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'or, Neuville-sur-Saône, Albigny-sur-Saône, Couzon-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Collonges-au-Mont-d'Or, Lyon, La Mulatière et Oullins,

- ligne 4 de Lissieu à Villeurbanne en passant par Dardilly, Limonest, Champagne-au-Mont-d'Or et Lyon,
- ligne 5 de la Doua à Villeurbanne jusqu'à Bron en passant par Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu et Chassieu,
- ligne 6 depuis Rillieux-La-Pape, passant le long de la rive droite du Rhône par Caluire-et-Cuire et Lyon puis desservant La Mulatière et Oullins jusqu'à Saint-Genis-Laval,
- ligne 7 depuis Rillieux-la-Pape puis Caluire-et-Cuire jusqu'à Feyzin en passant par Lyon, Vénissieux et Saint-Fons,
- ligne 8 de La Tour-de-Salvagny au campus de Bron en passant par Dardilly, Charbonnières-les-Bains, Tassin-la-Demi-Lune et Lyon,
- ligne 9 de Jonage à Villeurbanne Saint-Jean en passant par la ViaRhôna dans le Grand Parc de Miribel-Jonage à Meyzieu, Décines-Charpieu et Vaulx-en-Velin,
- ligne 10 de Meyzieu au quartier de la Part-Dieu le long du tramway T3, desservant Décines-Charpieu, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne,
- ligne 12 de la place de Valmy dans le 9ème arrondissement jusqu'à Bron-Boutasse *via* Gorge de Loup, Saint-Just, le Vieux Lyon, la place Bellecour, Guillotière, Monplaisir et Grange Blanche.

Les précédentes autorisations de programme votées pour la réalisation des Voies Lyonnaises, totalisant 10 580 000 € TTC, ont permis l'engagement des travaux de la ligne 1 sur la rive gauche du Rhône, sur le quai Claude Bernard dans le 7ème arrondissement et du parc de la Tête d'Or au pont Morand dans le 6ème arrondissement ainsi que les études préliminaires précitées.

En 2023, les études se poursuivront, les concertations des tronçons restants seront également menées, et les travaux débuteront sur les sections suivantes :

- ligne 1 en rive gauche du Rhône du pont Morand à la Guillotière sur les 3ème et 6ème arrondissements,
- ligne 2 sur le boulevard de Stalingrad à Villeurbanne et la rue Waldeck Rousseau à Lyon 6ème,
- ligne 3 en rive droite de Saône entre l'île Barbe et Perrache sur les 5ème et 9ème arrondissements,
- ligne 4 de Limonest - Champagne-au-Mont-d'Or et Lyon 9ème,
- ligne 5 sur Bron, Chassieu, Décines-Charpieu et Vaulx-en-Velin,
- ligne 9 sur la ViaRhôna à Jonage, Meyzieu, Décines-Charpieu, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne.

### III - Plan de financement

L'achèvement des études de faisabilité a permis d'affiner le coût prévisionnel des Voies Lyonnaises (études, foncier et travaux). Sur le mandat, celui-ci s'élèvera à 269 300 000 € TTC sur le budget principal, dont 50 000 000 € TTC dans le cadre de projets PPI concourant à la réalisation des Voies Lyonnaises, 4 100 000 € HT sur le budget annexe des eaux et 8 550 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement, soit 281 950 000 € tous budgets confondus.

Déduction faite des 50 000 000 € TTC qui seront dédiés aux Voies Lyonnaises dans le cadre des projets PPI du mandat, les dépenses prévisionnelles se répartissent à ce jour comme suit :

	Dépenses	Trafic attendu vélos / jour
dépenses globales budget principal	2,4 M€ HT	-
budget annexe des eaux	4,1 M€ HT	-
budget annexe de l'assainissement	8,55 M€ HT	-
ligne 1	14 M€ TTC	28 000
ligne 2	15,9 M€ TTC	21 000
ligne 3	28,5 M€ TTC	11 000
ligne 4	20,9 M€ TTC	18 000
ligne 5	35 M€ TTC	15 000

	Dépenses	Trafic attendu vélos / jour
ligne 6	17,3 M€ TTC	11 000
ligne 7	26,2 M€ TTC	18 000
ligne 8	25,6 M€ TTC	19 000
ligne 9	7,3 M€ TTC	14 000
ligne 10	7 M€ TTC	24 000
ligne 11	6,9 M€ TTC	25 000
ligne 12	12,3 M€ TTC	24 000
<b>Total</b>	<b>232 M€</b>	

Les fréquentations estimées par ligne à l'horizon 2030 ainsi que l'estimation des coûts indiquées ci-dessus sont susceptibles d'évoluer suivant les études restant à mener et les décisions des comités de pilotage sur les modalités d'insertions des aménagements cyclables.

Les Voies lyonnaises vont ainsi fortement contribuer à la réorientation de ces politiques de déplacements en faveur des modes actifs : au global, ce sont donc 500 000 000 € qui y seront consacrés. Ce niveau d'investissement sans précédent, de 60 € par habitant de la Métropole par an sur le mandat, est le double de celui de nos voisins d'Europe du Nord, qui font référence en matière de politiques en faveur des piétons et des cyclistes. Il permettra de tripler les déplacements à vélo d'ici 2026, en réponse aux enjeux de santé publique de lutte contre la sédentarité et d'amélioration de la qualité de l'air.

Dès cette année, en fonction des besoins budgétaires, les Voies lyonnaises pourraient être financées par une première levée de fonds auprès d'investisseurs soucieux de financer la transition écologique et la justice sociale des territoires.

Une autorisation de programme pour cette opération a déjà été mise en place *via* l'autorisation de programme études pour 580 000 € TTC au budget principal.

Une individualisation complémentaire d'autorisation de programme a été sollicitée par délibération du Conseil n° 2021-0566 du 21 juin 2021, à hauteur de 10 000 000 € TTC au budget principal.

Il est proposé, pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble des lignes et des travaux sur les premières lignes, d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 35 000 000 € TTC en dépenses sur le budget principal, 2 100 000 € HT en dépenses sur le budget annexe des eaux et 3 250 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la poursuite de la création des Voies lyonnaises.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 35 000 000 € TTC et 5 350 000 € HT en dépenses à la charge :

- du budget principal pour un montant de 35 000 000 € TTC répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 27 043 134 € TTC en dépenses en 2023,
- . 7 956 866 € TTC en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 0P09O9429 ;

- du budget annexe des eaux pour un montant de 2 100 000 € HT en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 1 050 000 € HT en dépenses en 2023,
- . 1 050 000 € HT en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 1P09O9429 ;

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 3 250 000 € HT en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 1 200 000 € HT en dépenses en 2023,
- . 2 000 000 € HT en dépenses en 2024,
- . 50 000 € HT en dépenses en 2025,

sur l'opération n° 2P09O9429.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 45 580 000 € TTC en dépenses et 475 000 € en recettes pour le budget principal, 2 100 000 € HT en dépenses pour le budget annexe des eaux et 3 250 000 € HT en dépenses pour le budget annexe de l'assainissement, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 580 000 € TTC, à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 septembre 2022**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220926-290471-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 septembre 2022 Date de réception préfecture : 28 septembre 2022
---